



## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**de la séance du 13 décembre 2010, 19h, Maison de Commune**

**Présidence : M. Jean-Marc Schläppi**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**

- vu le préavis municipal N° 06/2010 relatif à une demande de crédit de CHF 374'000.- pour l'augmentation de la capacité épuratoire, le remplacement de matériel et des travaux de gros entretien de la STEP intercommunale Etoy – Buchillon – St-Prex
- où le rapport de la commission des finances
- où le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. d'approuver le projet d'augmentation de la capacité épuratoire, du remplacement de matériel et des travaux de gros entretien de la STEP intercommunal Etoy-Buchillon-St-Prex
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.- destiné à couvrir les frais des travaux liés à ce projet
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment
4. d'autoriser l'amortissement par les excédents du compte des égouts des exercices futurs
5. d'autoriser la Municipalité de modifier les taux de participation des Communes de l'article 5 de la convention intercommunale
6. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 13 décembre 2010.

**Le Président**

**La Secrétaire**

**Jean-Marc Schläppi**

**Isabelle Vouillamoz**